

événement particulier avec les circonstances dans lesquelles il s'est produit et permettre aux États-Unis de satisfaire aux exigences de la justice.

On a proposé qu'une enquête soit menée par la Commission internationale de contrôle dont le Canada fait partie avec l'Inde et la Pologne. Nous avons consulté notre délégation au Vietnam; sa réponse confirme notre propre réaction: une enquête par la Commission sur des accusations de massacres dépasserait le mandat confié à la Commission par l'Accord de cessez-le-feu de 1954. A cause de cela, la Commission s'est vue dans l'impossibilité d'entreprendre des enquêtes sur des allégations semblables de massacres supposément commis dans le passé par le Vietcong et toutes les tentatives de cet ordre se sont toujours heurtées à un refus systématique.

On a aussi parlé de la possibilité d'une enquête des Nations Unies sur les allégations de massacres. Il faut évidemment reconnaître qu'une enquête de la part du secrétaire général ne pourrait s'effectuer en réalité qu'avec le ferme appui des Nations Unies dans leur ensemble et de concert avec toutes les parties directement intéressées.

En toute franchise, quel que soit le mérite de la proposition, je ne vois guère de probabilité que ces conditions se réalisent. J'aimerais rappeler tout particulièrement à la Chambre que le camp communiste a constamment soutenu que les Nations Unies n'ont aucun rôle à jouer dans le conflit vietnamien et qu'il a rejeté toutes les propositions d'intervention de la part de l'ONU.

● (2.30 p.m.)

Finalement, un groupe distingué de professeurs canadiens de droit international a proposé que les Nations Unies créent un organisme spécial chargé d'étudier à fond tout le problème, de découvrir si des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ont été commis en violation du droit international coutumier et formel et des principes formulés par les Nations Unies, et peut-être aussi de mettre à jour les règles qui concernent les crimes de guerre pour qu'elles s'appliquent à d'autres conflits que les guerres ouvertes officiellement déclarées.

Même si les témoignages disponibles indiquent que des massacres ont été commis effectivement, il faut multiplier les efforts pour empêcher qu'on porte préjudice aux droits légaux des individus qui ont pu les commettre. Nous étudions donc avec grand soin la déclaration des professeurs de droit et nous avons entrepris notre propre étude des lois internationales qui s'appliquent aux problèmes soulevés dans leur déclaration. Je pré-

[L'hon. M. Sharp.]

fère donc m'abstenir de tout commentaire sur le fond de la question avant la fin de cette étude.

Au cours des dernières semaines, notre attention a été puissamment attirée sur des horreurs particulières à la guerre du Vietnam. Il faut que ces horreurs prennent fin. Le meilleur moyen serait que les deux adversaires fassent preuve de l'imagination et de la souplesse nécessaires pour mettre un terme à cette guerre dont la continuation ne peut qu'engendrer d'autres souffrances et d'autres horreurs.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit l'autre jour, j'ai de sérieux doutes quant à l'utilité de ce que je pourrais appeler des commentaires immédiats sur ce qui a dû être une déclaration soigneusement préparée par le ministère, et j'espère qu'un de ces jours, le Parlement sera en mesure d'examiner la formule que nous avons appliquée jusqu'ici.

Cela dit, je devrais peut-être ajouter que nous devons compter, devant l'angoisse du peuple américain à la suite des révélations au sujet du massacre de My Lai, qu'eux aussi, ou la grande majorité d'entre eux sont aussi troublés par cet événement que l'est manifestement le reste du monde. C'est peut-être banal à dire, mais je crois que nous devons essayer de pondérer ces déclarations en tenant compte des meilleurs aspects du comportement et des valeurs morales du peuple américain. Nous devons aussi nous rappeler que nous venons d'avoir un exemple d'un autre aspect de la vie américaine que nous avons honoré de façon très émouvante l'autre jour lorsque les astronautes nous ont fait l'honneur de venir au Parlement. Le côté tragique et l'ironie de la chose, c'est que leur visite et leurs merveilleux exploits au point de vue technologique et humain sont assombrés aux yeux du monde par des événements survenus au Vietnam du Sud.

Je regrette que le ministre n'ait pas pu s'avancer davantage au sujet de la Commission internationale de contrôle. Peut-être est-il injuste de le dire, mais j'ai l'impression que la Commission a souffert tout au long de son histoire par le fait qu'elle se retirait de telle ou telle activité juste au moment où il y avait lieu de croire qu'elle jouerait un rôle utile. De fait, les mesures d'austérité qui se sont traduites dernièrement par le retrait du personnel de la Commission au Cambodge ont inquiété bon nombre de gens sérieux qui s'intéressent aux affaires internationales.

Quant aux propositions des professeurs de droit international, leur lecture m'a beaucoup intéressé. Je souhaiterais pouvoir être plus optimiste là-dessus mais tout ce que je puis